

Certificat de constance des performances du produit

0679-CPR- 0227

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que le(s) produit(s) de construction désigné(s) dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

Vicat

4 rue Aristide Bergès - BP 36
38081 L'ISLE D'ABEAU
France

et fabriqués dans l'usine :

Saint Egrève - 1 rue du Lac - BP 207 - 38120 Saint EGREVE - France

Est (sont) soumi(s) par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé la détermination du (des) produit(s) type(s) relatifs aux caractéristiques du (des) produit(s), l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine et des essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché (système 1+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification des constances de performance et les performances du (des) produit(s) décrites dans la spécification technique de référence :

"Evaluation Technique Européenne ETA-07/0019 délivrée le 04 août 2017 sur la base du Document d'Évaluation Européenne (DEE) 15-0008-00-0301 au 01 mai 2017 "

sont appliquées et que le(s) produit(s) satisfait(ont) toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration de performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré le 10 août 2017, il annule et remplace le certificat précédemment délivré le 08 mai 2015 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats de conformité délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 10 août 2017

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique



Katy NARCY

